

Petites nouvelles du GREHC

- Les membres du CA du GREHC ont bien vécu le confinement et le déconfinement suite au problème sanitaire du COVID19.
- Plusieurs animations du 4ème trimestre 2020 ont été annulées. Le 33ème Salon des Collectionneurs est reporté au 18 avril 2021.
- Les projets du GREHC sont encore nombreux :
 - * Parution pour janvier, d'une brochure relatant les mandats des maires élus à Craponne, de 1837 à 2020.
 - * Mise au point de la réédition du 1^{er} livre du GREHC « Craponne à la Belle Epoque, d'après d'anciennes cartes postales ».
- Rendez-vous, si l'actualité sanitaire du moment le permet :
 - * aux balades commentées
 - * aux conférences prévisibles
 - * aux animations futures

Et d'ici-là, prenez soin de vous !

Sophie Lamy
OPTICIEN
CRAPONNE

MADE IN FRANCE

SOPHIE LAMY
S'ENGAGE POUR LE DEVELOPPEMENT
DES PRODUITS FABRIQUES EN FRANCE
04 78 57 38 19

Le flagrant Délice

restaurant - café - traiteur
www.le-flagrant-delice.fr
82, avenue Edouard Millaud - 69290 Craponne
Tél : 04 78 86 05 94 Retrouvez-nous sur

Gailleton fleurs & plantes
2, le Tupinier
69290 - Grézieux-la-Varenne
Tél : 04 78 57 13 62

plantes fleuries, plantes de jardin, fleurs coupées, compositions, graines, bulbes...

REGIE Gindre & Lozano

• SYNDIC DE COPROPRIETE •
• GESTION •
• LOCATION •
• Appartements - Villas •

124, Place Andrée-Marie Perrin
TEL : 04 78 44 63 95
FAX : 04 78 57 97 33
www.lozano-gestion.com



Raconte-moi Craponne



*Le petit journal du Groupe
de Recherche et d'Etude de
l'Histoire de Craponne*

Décembre 2020 N°63

Craponne / Edouard Millaud 1912-1913

Sur le n°62 du « petit journal de Craponne », nous avons suivi l'élection de Mr Augustin Garby, à la fonction de maire.

Une de ses premières décisions a été, lors de la séance en session extraordinaire du Conseil municipal du 17 avril 1913, de faire accepter le testament d'Edouard Benjamin Prosper Millaud, déposé par ses soins en février 1911, chez un notaire à Paris.

Voici l'extrait du texte manuscrit du registre des délibérations qui fut, sur l'invitation du préfet, adopté à l'unanimité par les membres présents à cette réunion du Conseil municipal.

